

L'honorable M. O'Leary (Carleton): Je suis peiné de cette nouvelle. Ce n'est pas à lui que je m'en prends.

L'honorable M. Martin: Je vais lui signaler immédiatement les remarques de l'honorable sénateur.

L'honorable M. Langlois: Puis-je demander à l'honorable sénateur si on a oublié de faire disparaître le *Journal* d'Ottawa?

L'honorable M. O'Leary (Carleton): Non, monsieur le Président. Le *Journal* d'Ottawa est toujours là. J'ai pris soin de m'en assurer. Ce serait la fin de tout!

DISTRIBUTION DES JOURNAUX—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Gunnar S. Thorvaldson: Honorables sénateurs, je pose également la question de privilège, car l'occasion est tout indiquée, selon moi, pour signaler ce que je considère comme une autre atteinte aux droits des sénateurs: on a en effet cessé de livrer les journaux dans nos bureaux.

S'il y a une chose essentielle pour les parlementaires, c'est bien, je pense, de se tenir au courant des événements. J'ignore le motif d'une telle initiative, s'il s'agit d'une mesure d'économie ou de quelque chose du genre. Dans ce cas, il s'agirait d'une économie intempestive. Il n'y a pas de doute que chacun de nous a largement les moyens de s'abonner privément aux journaux qu'il veut recevoir, comme la *Gazette*, le *Globe and Mail*, le *Journal* et le *Citizen* et de les faire livrer à son bureau.

Bref, chacun de nous doit se donner la peine—pour une somme dérisoire—de s'abonner aux journaux pour les faire livrer à son bureau. La situation financière du pays, ou les sommes affectées au Sénat, ne sont certes pas telles qu'il faille supprimer la livraison des journaux aux bureaux des sénateurs.

FOURNITURES—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Donald Cameron: Honorables sénateurs, puisqu'il est question de régie interne, permettez-moi de signaler une chose très secondaire. Après le plaidoyer passionné du sénateur O'Leary (Carleton), avec lequel je suis tout à fait d'accord, ceci pourra sembler ridicule. J'aimerais savoir qui est chargé de commander les fournitures qui sont distribuées aux sénateurs, c'est-à-dire le papier à lettres à en-tête, les enveloppes, le ruban adhésif transparent, les rubans pour les machines à écrire, et ainsi de suite.

Habituellement, il faut mettre au rebut quatre rubans adhésifs sur cinq après en avoir employé seulement une ou deux bandes. Il est de qualité lamentable et ne devrait servir dans aucun bureau. Il faudrait faire quelque chose à ce propos.

En outre, les enveloppes qu'on fournit aux sénateurs sont si transparentes qu'on peut lire tout ce qu'elles contiennent. La plupart du temps, les pattes gommées ne collent pas et c'est pourquoi il nous faut tant de ruban adhésif.

Souvent, le papier carbone pour les machines à écrire est si mauvais que la plupart du temps il ne peut servir. Celui qui s'occupe de commander ces fournitures devrait y voir.

L'honorable John M. Macdonald: Honorables sénateurs, je ne suis que membre du comité de la régie interne mais, en l'absence du président, permettez-moi de prendre la parole.

J'ai écouté avec grand intérêt le sénateur Grattan O'Leary parler de ce qui se passe à la salle de lecture. J'ose dire que j'y passais autant de temps que lui ou que tout autre sénateur. Je vous dirai en confiance que les trois quarts de ces journaux ou de ces revues n'étaient jamais ouverts d'un mois à l'autre. Celui qui voudrait les lire tous devrait y consacrer toute la journée ou toute la semaine.

En ce qui concerne les journaux, du moins, certes, nous aimons tous lire les journaux, mais serait-ce imposer un bien grand fardeau aux sénateurs que de leur demander de s'arranger pour avoir leurs propres journaux? De plus, si un sénateur estime qu'il ne peut se rendre à la salle de lecture de la Chambre des communes pour y lire une revue, qu'il l'achète donc chez n'importe quel distributeur, ou qu'il s'y abonne lui-même. Je ne vois pas pourquoi le Sénat se verrait obligé de lui fournir ses lectures. Et j'aimerais répondre à l'honorable sénateur Cameron que les rubans cellulosiques et les enveloppes sont des bagatelles dont on n'a pas à se préoccuper.

LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

TROISIÈME LECTURE

L'honorable Richard J. Stanbury propose la 3^e lecture du bill n° S-25, modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)